

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 50

Vereinsnachrichten: Offizielle Nachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ersteinst
• • • Samstag

Abonnement:

Für die Schweiz:
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50

Vereins-Mitglieder
erhalten das Blatt
gratis.

Inserate:

7 Cts. per 10spaltige
Millimeterzeile oder
deren Raum. — Bei
Wiederholungen
entsprechend Rabatt.
Vereins-Mitglieder
bezahlen 3 1/2 Cts.
netto per Milli-
meterzeile
oder deren
Raum.



Parissant
• • • le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois „ 3.—
12 mois „ 5.—

Pour l'étranger:
3 mois Fr. 3.—
6 mois „ 4.50
12 mois „ 7.50

Les Sociétaires
reçoivent l'organe
gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par milli-
mètre-
ligne ou son espace.
Rabais en cas de ré-
pétition de la même
annonce.
Les Sociétaires
payent 3 1/2 Cts.
net par milli-
mètre-ligne
ou son
espace.

Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

10. Jahrgang | 10^{me} Année

Organe et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.



Neujahrsgatulationen.

Seit Jahren hat sich unter unsern Mitgliedern die praktische Sitte eingebürgert, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die Fachliche Fortbildungsschule von den ceremo-niellen Neujahrsgatulationen zu enthalten. Wir laden nun unsere Herren Kollegen auch dieses Jahr ein, zu gleichem Zwecke einen beliebigen grossen oder kleinen Betrag zu Gunsten obgenannter Schule, welche diesen Herbst ihren neunten Kurs begonnen hat, an die Redaktion der 'Hotel-Revue' in Basel einzusenden.

Die Spender werden im Organ veröffentlicht und betrachten sich diese damit von der Versendung von Neujahrsgatulationskarten entbunden.

Ouchy, den 30. November 1901.

Schweizer Hotelier-Verein,
Der Präsident: J. Tschumi.

Souhaits de Nouvelle-Année.

Depuis nombre d'années nos Sociétaires se sont accoutumés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'An moyennant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Cette année également nous croyons devoir inviter nos chers collègues à bien vouloir envoyer à la rédaction de l'Hotel-Revue toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette pratique institution qui a ouverte cet automne son neuvième cours.

Les noms des donateurs seront publiés dans l'organe et ces derniers pourront, grâce à leur subsides, se regarder comme exonérés de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Ouchy, le 30 Novembre 1901.

Société Suisse des Hôteliers,

Le Président:

J. Tschumi,

Die Redaktion glaubt im Sinne aller Mitglieder zu handeln, wenn sie in erster Linie denjenigen Herren, die als Lehrer ihre Zeit und Kenntnisse in den Dienst der Fachschule stellen, als von den Neujahrsgatulationen entbunden auführt, auch wenn sie nicht noch ihr besonderes Scherflein beisteuern. Ihnen verdankt die Schule ihr Zustandekommen und ihre gedeihliche Entwicklung, also mehr als mit einigen Ziffern ausgedrückt werden könnte.

Es sind dies die Herren:

Tschumi J., Hotel Beau-Rivage, Ouchy.
Müller John, Hotel d'Angleterre, Ouchy.
Raach A., Hotel du Grand Pont, Lausanne.
Schmidt J. A., Hotel Beau-Site, Lausanne.

Bis zum 30. November eingegangene Beiträge:

Sommes versées jusqu'au 30 Novembre:

Hr. Balazs F., Hotel Métropole, Mailand . . . Fr. 20
Hr. Elwert P., Hotel Grande Bretagne, Mailand . . . 20
Hr. Erbe M., Hotel Schrieder, Basel . . . 10
Hr. Flück C., Hotel Drei Könige, Basel . . . 20
Hr. Otto P., Hotel Victoria, Basel . . . 20

Bis zum 7. Dezember eingegangene Beiträge:

Sommes versées jusqu'au 7 Décembre:

Hr. Arnold J., Hôtel de la Mer de Glace, Chamoni . . . Fr. 10
Hr. Berner F., Haldenhof, Luzern . . . 10
Hr. Bertolini L., Hotel Europe, Mailand . . . 20
Hr. Bon A., Hotel Rigi-First, Rigi-First . . . 15

Uebertrag Fr. 145

Uebertrag Fr. 145
Mme. Cassani-Daniotti, Hotel Métropole, Como . . . 10
Hr. Döpfner J., Hotel St. Gotthard, Luzern . . . 20
MM. Fancioli Frères, Hotel Métropole, Locarno . . . 10
Hr. Haseli Gebr., Hotel Schwaben, Luzern . . . 20
Hr. Heim G., Hotel National, Strassburg . . . 20
Frau Hirschy Wwe., Hotel Interlaken, Interlaken . . . 10
Hr. Kraft & Söhne, Hotel Bernhof, Bern . . . 20
Landgraf & Geng, Hotel Bellevue au Lac, Lugano . . . 15
Mr. Schwarz Ch., Hotel Suisse, Cannes . . . 10
Hr. Zureich P., Insel-Hotel, Konstanz . . . 20

Bis zum 14. Dezember eingegangene Beiträge:

Sommes versées jusqu'au 14 Décembre:

Mr. Appert E., Hôtel du Lac, Neuchâtel . . . Fr. 15
MM. Bâti & Cie, Grand Hôtel, Locarno . . . 20
Mr. Breuer J., Hôtel Royal, Clarens . . . 10
Mr. Degennann L., Hôtel du Châtelard, Clarens . . . 20
Hr. Eklé A., Hotel Waage, Baden . . . 20
Hr. Elakos A., Hotel Bellevue, Neuchâtel . . . 20
Mr. Esser P., Cataract Hotel, Aasoun . . . 5
Hr. Ettenberger G., Hotel Montfort, Brezang . . . 20
Mr. Freudweiler J., Grand Hôtel, Villars/Ollon und Hôtel d'Alsace et Lorraine, Cannes . . . 10
Hr. Glarner F., Bad Stachelberg, Linthal . . . 15
Grand Hotel National A.-G., Luzern . . . 20
Hr. Gyr-Tanner K., Hotel Pfauen, Einsiedeln . . . 15
Huber-Müller J., Hotel Krone, Solothurn . . . 10
Jäkle G., Hotel Tamina, Ragaz . . . 15
Kienberger J., Hotel Quellenhof, Ragaz . . . 20
Kupchitz O., Hotel Victoria, Grindelwald . . . 10
Maurer J., Hôtel du Nord, Interlaken . . . 10
Mr. Menze H., Villa Arverni, Cannes . . . 20
Hr. Mecklin E., Hôtel Baur en Ville, Zürich . . . 10
Hr. Neubrand J. A., Hôtel Continental, Luzern . . . 10
Hr. Neukomm H. E., Pension Tivoli, Luzern . . . 10
Obermayer Ch., Hotel Hof Ragaz, Ragaz . . . 10
Oehlchliäger W., Hotel Stadthof, Zürich . . . 10
Oschwald M., Hotel Strela, Davos-Platz . . . 10
HH. Oswald & Cie., Hotel Bellevue, Bern . . . 20
Hr. Riegl G., Hotel Rigi, Luzern . . . 10
Hr. Riedel A., Hôtel du Lac, Vevey . . . 10
Hr. Riedweg A., Hotel Victoria, Luzern . . . 15
Hr. Rieliand H., Buffet Bellinzona . . . 10
HH. Rochet-Segesser & Cie., Schweizerhof, Neuchâtel . . . 20
Mr. Schlenker P., Hôtel Victoria, Genève . . . 20
Seibel, Hotel Alpenrose, Beatenberg und Hôtel de la Méditerranée, San Remo . . . 20
Spatz J., Grand Hôtel, Mailand . . . 20
Hr. Stroh G., Hôtel de la Gare, Biel . . . 10
Hr. Strohl G., Hotel Balance, Basel . . . 10
Mr. Sutterlin H., Hotel Bellevue, Genève . . . 10
Hr. Wally A., Grand Hotel Magglingen . . . 10
Zähringer Ad., Hotel Balance, Luzern . . . 15
Ziltner A., Hotel Schvart, Weesen . . . 10
Zimmerli J., Hotel Beau-Rivage, Luzern . . . 20
Zingg J. G., Hotel Monopol A.-G., Luzern . . . 15

Fr. 860

Frau Musika und ihr gestrenger Herr Gemahl

alias Knosp-Fischer in Bern, machen zur Zeit in Hotelierskreisen wieder viel von sich reden. Es vergeht fast kein Tag, dass uns nicht Anfragen in Sachen zugehen und wir um Rat angegangen werden, oder es geht uns ein Stoss Briefe zu, die zwischen Herrn Knosp und diesem oder jenem Hotel gewechselt worden. Dieselben werden von uns stets an das eidgen. Justiz- und Polizeidepartement nach Bern gesandt zu den übrigen Akten, welche bei Eingabe der Petition des Schweizer Hotelier-Vereins auf Verlangen des betreffenden Departements dort deponiert werden.

Voraussichtlich wird die betreffende Petition in der gegenwärtigen Session der Bundesversammlung noch nicht zur Beratung gelangen, hoffentlich aber in der Frühjahrssession. Es ist dies vielleicht gerade von gutem; denn es werden da und dort Anregungen gemacht, welche bezwecken, sich dem Verlangen des Schweizer Hotelier-Vereins anzuschliessen; so z. B. hat der stadtberrnische Wirtverein den Beschluss gefasst, dem schweizerischen Wirtverein zu beantragen, er möchte die Bewegung in Sachen der Autorrechte energisch unterstützen und sich mit dem Schweizer Hotelier-Verein solidarisch erklären durch eine spezielle Eingabe an den Bundesrat.

Es scheint fast, als sehe Herr Knosp das Ende seiner Herrlichkeit nahen, denn gross sind seine Anstrengungen, in der möglicherweise kurzen Zeit noch recht viele Eroberungen zu machen und besonders wird darauf gesehen, Verträge auf längere Dauer abzuschliessen.

Mit welchen Mitteln dies erreicht wird, ist für den Agenten gleichgültig. Dessen Korrespondenzen ergeben die widersprechendsten Argumentationen. Den X, welcher gerne ein Verzeichnis der dem Autorenverbanne angehörnden Mitglieder einsehen möchte, verweist er an ein entfernt liegendes Advokaturbureau, wo ein solches deponiert sei; dem Y aber erklärt er rundweg, dass der Verband bis jetzt kein Verzeichnis seiner Mitglieder herausgegeben habe. Stets verkriecht sich Herr Knosp hinter das Komitee des Verbandes, thut, als ob jeder seiner Schritte im Auftrag desselben geschehe und es seine Pflicht sei, die Interessen der Verbandsmitglieder zu wahren. In demselben Atemzuge bringt er es aber fertig zu erklären, dass es für ihn überhaupt nicht in Betracht komme, ob ein Autor dem Verbanne angehöre oder nicht. Die seiner Zeit gesammelten Akten lieferten ein derart erdrückendes Beweismaterial für alle in der erwähnten Petition erhobenen Anschuldigungen, diejenige des Betrugsversuchs nicht ausgeschlossen, dass man wohl hoffen darf, es werde nun endlich eine Aenderung zum Besseren eintreten.

Wir würden daher dieses Thema nicht mehr öffentlich zur Sprache gebracht haben, wenn wir nicht, zufolge der gegenwärtigen Anstrengungen des Agenten, neue Opfer seiner Willkür zu finden, es für angezeigt hielten, davor zu warnen, auf Verträge von mehrjähriger Dauer einzugehen. Für die Inhaber von Saisonschäften wird es überhaupt noch früh genug sein, wenn sie erst nächstes Frühjahr auf Unterhandlungen eintreten, bis dahin ist die Frage vielleicht schon in ein anderes Stadium getreten. Auf alle Fälle wird man mit Zuwarten nichts zu verlieren haben.

Quelques détails sur les primes aux employés fideles.

L'enquête provoquée au courant de l'été dernier parmi nos sociétaires dans le but de fixer approximativement le nombre des diplômes et médailles nécessaires pour récompenser ceux de leurs employés qui comptent cinq ans et plus de services dans la même maison, a permis de recueillir 438 inscriptions, dont 213 employés du sexe féminin et 225 du sexe masculin. Parmi les premières il y en a 119 qui ont de 5 à 10 ans de service, 49 avec 10 à 15 années et 45 avec plus de 15 ans. Les 225 employés du sexe masculin se répartissent en 116 avec 5—10 années, 49 avec 10 à 15 années et 60 avec plus de 15 années de service. Il est permis de relever ici tout particulièrement le fait que parmi les 45 employées et 60 employés avec plus de 15 années de service dans la même maison, il y en a plus du tiers dont la durée de service varie entre 20 et 30 ans. La liste des employés primés devant être publiée dans notre organe après la distribution des récompenses, nous nous abstenons aujourd'hui de citer des noms, bien que cette citation nous paraisse justifiée par la rareté toujours croissante du fait. Provisoirement, 160 employés environ seront l'objet de cette distinction au 1 janvier 1902; 20 employés de chaque sexe recevront la médaille d'or montée soit en broche, soit en breloque, et les employés pour 15 ans de services et plus; 15 employés et 12 employés la médaille d'argent avec diplôme pour 10 à 15 ans de services; 50 employés et 42 employés la médaille de bronze avec diplôme pour 5 à 10

ans de service. Quant au reste des inscriptions, qui concernent surtout des employés de saison, elles seront liquidées avec celles qui viendront encore s'y joindre, au courant de l'année prochaine.

Voici pour terminer quelques détails sur le diplôme et la médaille, tous deux d'exécution vraiment artistique. Au centre du diplôme se dresse en pied dans une pose majestueuse, et vêtue des couleurs nationales, une belle figure de femme; ses bras étendus offrent l'un la palme, l'autre la couronne de laurier. Un sourire gracieux erre sur ses lèvres et dans ses yeux se lit la satisfaction de pouvoir récompenser le mérite. Au dessous de la couronne de laurier s'élève un bâtiment d'hôtel du style le plus moderne, qui, s'il existait en réalité, serait digne au moins du nom de «Palace». Devant ce palais s'étend, munie de nombreux candélabres, une vaste terrasse dont l'animation prouve que la saison bat son plein. Le coup d'œil dont on jouit de cet hôtel est absolument féerique, car dans le fond, derrière la figure de femme, on voit se dérouler un panorama alpestre comme on n'en trouve que dans notre Suisse bien-aimée, si privilégiée de la nature.

Nous sommes persuadés que ce diplôme, sorti des ateliers Müller & Trüb à Aarau, fera plaisir à tous ceux qui le recevront, non seulement pour la distinction, mais aussi pour son exécution artistique.

La médaille présente également une valeur artistique et fait honneur au graveur, M. Homberg à Berne. L'avers reproduit sous forme plastique le motif essentiel du diplôme. Le revers est orné d'une couronne de laurier, et porte en exergue, à la partie supérieure le nom de la Société; la partie inférieure est destinée à recevoir les noms et prénoms du récipiendaire et le nombre de ses années de service. A l'intérieur de la couronne se lit la dédicace: Pour services dévoués. Il va de soi que diplôme et médaille sont établis en allemand et en français. Les médailles de bronze et d'argent ont un diamètre de 34 millimètres, tenant le milieu entre les pièces de 2 et de 5 francs; une simple monture d'argent doré, protégeant le relief et munie d'un anneau ou d'une tige permet de les porter soit en breloque, soit en broche. La médaille d'or présente sans la monture, le diamètre d'une pièce de 20 marcs; médaille et monture sont en or massif, l'une mat, l'autre polie. Espérons que tant le diplôme que les médailles mériteront l'approbation des donateurs et des destinataires, et contribueront à engager tels de nos employés à demeurer nombre d'années dans la même maison, à leur honneur comme à celui de leur patron.

Une nouvelle mesure de sécurité sur les paquebots.

Les grandes compagnies transatlantiques s'efforcent sans relâche d'assurer non seulement le confort, mais avant tout la plus grande sécurité possible de leurs passagers. La mesure la plus importante qui ait été prise à cet égard, c'est l'établissement des cloisons, tant longitudinales que transversales, par lesquelles la coque se trouve divisée en un assez grand nombre de compartiments étanches, de sorte qu'en cas de catastrophe, l'eau ne pénètre que dans le compartiment endommagé, ce qui permet au navire de se maintenir à flot. Cette installation n'était pas sans présenter, jusqu'ici, un certain défaut qui pouvait, dans des circonstances particulièrement défavorables, la rendre illusoire: c'est la difficulté de fermer à temps, en cas de danger imminent ou réel, les portes